



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Application de la LOPPSI 2 à La Réunion

Question écrite n° 2115

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'application de la LOPPSI 2 à La Réunion. En effet, la Réunion connaît des actes de violence de plus en plus fréquentes, notamment la ville de Saint-Benoît ou St André qui voient les excès de violence se multiplier. Exemple, ce week-end du 2 octobre 2022, la ville de Saint-Benoît fut encore théâtre d'une violence inouïe. Une bagarre générale a éclaté au sein d'un stade avec 50 jeunes armés, nécessitant deux heures d'intervention pour que les gendarmes puissent rétablir le calme, des jeunes ont été blessés et un enfant de 5 ans a été touché par des jets de galet. À Saint-André, lors du même week-end, ce sont des policiers qui escortaient des pompiers en intervention qui ont été caillassés, blessant l'un d'entre eux. En 2021 et en début d'année 2022, le député avait alerté sur ces problèmes de violence et d'insécurité sur l'île. Il avait appelé à la mise en place de la LOPPSI 2 sur les 8 communes de l'île, notamment Saint Benoît, comptant plus de 20 000 habitants qui sont actuellement en zone gendarmerie alors qu'elles ont le nombre d'habitants suffisant pour passer en zone police. La police serait donc complémentaire à la gendarmerie. C'est un appel qui serait resté jusqu'ici en échec. Pour rappel, la ministre déléguée n'aurait apporté aucune réponse concrète quant à l'application de la LOPPSI 2 sur les communes de La Réunion. Certes, il y a eu renforcement des effectifs de police et de gendarme, mais force est de constater que les violences perdurent. Il est nécessaire que la zone police vienne renforcer celle de la gendarmerie grâce à des brigades spécialisées dans le maintien de l'ordre afin d'accentuer la prévention, limiter les débordements et les excès de violence, mais aussi être à l'écoute constante des victimes. Pour cela, il demande pourquoi ne pas faire appliquer la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure 2, pour qu'il y ait une zone police dans toutes les villes de plus de 20 000 habitants à La Réunion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2115

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2022](#), page 4512

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)